

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*



2018

AA/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 15 MARS 2018**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à l'Espace Animation de MARIGNIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant sur les événements qui ont marqué la vie de notre syndicat, depuis la dernière séance du Comité syndical.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 13 décembre 2017.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Pris acte de l'installation officielle des Délégués titulaires et des Délégués suppléants représentant les communes de CLUSES et MARNAZ, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2018-01).
- 2° - Pris acte du compte-rendu fait par Monsieur le Président sur les décisions n° 2017-01 à 2018-01, qu'il a prises dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical (Délibération n° 2018-02)
- 3° - Procédé à l'élection au scrutin secret de Monsieur Jean-Philippe MAS, suite au décès de Monsieur Jean-Louis MIVEL, en qualité de Deuxième Vice-Président de notre syndicat, (Délibération n° 2018-03).
- 4° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2018-04).
- 5° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2017, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 241 784,56 euros (Délibération n° 2018-05).
- 6° - Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017, à hauteur de 58 366,95 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent de fonctionnement reporté (Délibération n° 2018-06).
- 7° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2018, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2018-07).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 8° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2018-08).
- 9° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2017, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 559 704,09 euros (Délibération n° 2018-09).
- 10° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à hauteur de 537 704,09 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2018-10).
- 11° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2018-11).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 12° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2018-12).
- 13° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2017, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 662 356,54 euros (Délibération n° 2018-13).
- 14° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017 portant sur le budget annexe traitement des déchets, à hauteur de 278 276,74 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2018-14).
- 15° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n°2018-15).
- 16° - Désigné, à l'unanimité, les cinq Représentants titulaires et les cinq Représentants suppléants de notre syndicat, qui siégeront à la Commission de Suivi du Site de l'incinérateur de déchets non dangereux de MARIGNIER, au sein du collège « Exploitant de l'installation classée », à savoir, comme Membres titulaires : Gilbert CATALA, Président, Jean-Philippe MAZ, Vice-Président, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Vice-Président, Christine CHAFFARD, Vice-Président & Stéphane VALLI, Délégué syndical titulaire et comme Membres suppléants : Régis FORESTIER, Marie-Antoinette METRAL, Sylviane NOEL, Jean-François BRIFFAZ et Didier BOUVET, Délégués syndicaux titulaires (Délibération n° 2018-16).

17 - Approuvé le contenu de la convention définissant les conditions et les limites dans lesquelles la Communauté de Communes Faucigny-Glières interviendra en déneigement et en salage sur le site intercommunal de traitement des déchets et des eaux usées, situé impasse des Gravières à MARIGNIER (Délibération n° 2018-17).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 16 mars 2018

Le Président,

Gilbert CATALA.